

Zeitschrift: Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Herausgeber: Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Band: 32-35 (2002-2005)

Artikel: Les Genevois reconnus nobles en terre de Gex au seuil de 1536 : essai de typologie sociale et politique de la noblesse genevoise, critères et concepts de noblesse

Autor: Mottier, Cédric

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1002764>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les Genevois reconnus nobles en terre de Gex au seuil de 1536

Essai de typologie sociale et politique
de la noblesse genevoise, critères et
concepts de noblesse¹

Par Cédric Mottier

Dans un article paru en 1963², étudiant un des aspects sociaux des rapports ville-campagne aux XV^e-XVI^e siècles, Alain Dufour s'interroge sur le « mouvement ... des familles bourgeoises riches, qui s'implantent à la campagne en même temps qu'elles aspirent à la noblesse, car la vraie noblesse est campagnarde ». Cette noblesse « terrienne » mêle en effet attrait de la terre, un placement sûr, et « attrait de la noblesse, de son prestige, de l'accès que ce rang ouvrait vers le pouvoir et les cours » ; « les nobles ne payaient pas de tailles, et les terres nobles ne devaient pas de cens ». Dans quelle mesure les Genevois enrichis dans le négoce ou d'autre manière ont-ils voulu intégrer la noblesse terrienne ? Ont-ils contribué à grossir ses contingents, à l'image des bourgeois de Chambéry ou d'Annecy par exemple ? Ont-ils pour cela accepté de quitter leur ville ?

Pour répondre à ces interrogations, Alain Dufour définit tout d'abord sur quels critères considérer une famille comme noble. Compte tenu de son objectif, il écarte de son champ d'étude la noblesse municipale qui découle d'un anoblissement effectué « sans que le bourgeois n'ait à franchir les portes de sa cité », et retient finalement trois types de noblesse : « celle qui procède des lettres d'anoblissement du prince – les ducs de Savoie en ont accordé dès

¹ Je remercie Christian Grosse qui a bien voulu se charger de relire ce texte pour en améliorer la présentation.

² A. DUFOUR, « De la bourgeoisie de Genève à la noblesse de Savoie », dans *Mélanges d'Histoire Économique et Sociale en hommage au professeur Antony Babel*, Genève, 1963, pp. 227-238.

le XV^e siècle - ; celle qui est conférée par certains offices remplis au service du prince – en Savoie, c’était avant tout l’office de secrétaire ducal, mais aussi les charges de maître-auditeur à la Chambre des comptes et de sénateur - ; et celle qui venait par prescription, par quelque longue possession d’un fief noble, accompagné d’une longue pratique de la vie noble, c’est-à-dire oisive ».

Ensuite, se basant sur les généalogies de Foras, Vidart et Galiffe, Alain Dufour, en appliquant les critères de noblesse retenus, obtient un corpus de 33 familles de « bourgeois de Genève entrés dans la noblesse de Savoie », c’est-à-dire « ayant accédé à la noblesse au cours des XV^e et XVI^e siècles dans les environs de Genève » (environ un tiers d’entre elles a trait, d’une manière ou d’une autre, à la terre de Gex). Puis il se livre à des statistiques comparatives qui l’amènent à constater que Genève donna moins de nobles à la noblesse terrienne des environs que d’autres villes savoyardes (Annecy, Chambéry) : « notre ville était déjà plus soucieuse de ses foires, de son trafic international et de son indépendance que des attraits de la cour ducale ». Enfin, Alain Dufour établit deux autres listes, celle des bourgeois de Genève anoblis « au moyen des quelques rares fiefs nobles situés en terre genevoise » (6 familles), et celle de bourgeois de Genève anoblis « en pays lointains, auprès de l’empereur notamment » (9 familles), et observe que nombre de ces familles ont adhéré au parti ducal.

Cet article, fondateur régionalement, se devait de recevoir un écho, renouvellement de l’invitation à poursuivre les recherches prônées par Alain Dufour. Pour affiner l’approche, je m’appuierai sur mon étude sociojuridique de la noblesse de la baronnie de Gex au seuil de l’invasion bernoise de 1536³, fondée elle-même sur les reconnaissances de fief reçues au profit du duc de Savoie dans ses châtelainies de Gex et de Versoix, au seuil de l’invasion bernoise de 1536 ou peu après celle-ci, au profit de Berne. Cette rénovation de terriers (1526-1544) comprend un peu plus de 1600 reconnaissances de fief, conservées à Dijon dans le « fonds de Savoie » des Archives départementales de la Côte-d’Or⁴.

³ C. MOTTIER, *Typologie sociale du groupe nobiliaire de la terre de Gex au seuil de l’invasion bernoise de 1536*, 318 pages hors annexes, dactylographié, Dijon, 2001 [version augmentée du mémoire du diplôme de l’École des Hautes Études en Sciences Sociales de Paris obtenu en décembre 2000 sous la direction de R. Descimon].

⁴ Sur ce fonds, voir C. MOTTIER, *Les intérêts domaniaux de la Maison de Savoie dans les*

Parmi les 110 chefs de feux distincts qualifiés de nobles (*nobilis* ou *nobilis vir*) dans cette rénovation, représentant 81 patronymes différents (lignages agnatiques), on note la présence de 19 chefs de feux expressément mentionnés comme bourgeois ou citoyens de Genève⁵. Qualifiés de nobles dans ces documents fondamentaux pour la continuation de l'édifice féodo-vassalique, ces 19 chefs de feux genevois sont donc reconnus nobles hors du territoire des franchises de leur cité, en l'occurrence dans les terres de la Maison de Savoie, par l'administration territoriale ducale, au seuil de 1536; ils vont constituer l'échantillon (*tableau n° 1 en annexes*) que nous allons analyser en détail pour donner un prolongement aux problématiques soulevées par Alain Dufour. L'analyse s'effectuera sous cinq angles différents :

- 1) Quelle est la nature et la provenance des biens reconnus en fief du duc ?
- 2) Que vaut à ces 19 chefs de feux d'être qualifiés de « nobles » dans leurs reconnaissances de fief ducal, c'est-à-dire, quels sont les fondements de leur noblesse extra-genevoise ? (Retrouve-t-on les éléments énoncés par Alain Dufour ?)
- 3) Cette reconnaissance officielle de leur noblesse par les autorités territoriales ducal les a-t-elle incités à quitter Genève pour intégrer définitivement la « noblesse terrienne » (suivant la problématique d'Alain Dufour) ?
- 4) Leur parcours social, leur fortune, l'ancienneté de leur bourgeoisie genevoise, voire leur lieu d'origine, ont-ils pesé dans leurs choix politiques au seuil de 1536, c'est-à-dire au cours des événements ayant conduit Genève

anciens Pays de l'Ain. Étude sur les reconnaissances de fief reçues au titre des châtelainies des bailliages de Bresse, Bugey et Gex (XIV^e-XVI^e siècles), Archives départementales de l'Ain, Bourg-en-Bresse, 2004.

⁵ Précisément, ces 110 feux se distribuent de la manière suivante : 83 feux gessiens, ayant constitué le corpus proprement dit de mon travail de diplôme [soit 35 feux de vassaux nobles, 13 feux de sujets nobles, 5 feux de sujets nobles au titre de Versoix, 20 feux de nobles territoriaux gessiens, 5 feux genevois exilés comme Mamelus ou Peneisans, devenus – et restés – gessiens au seuil de 1536] et 27 feux non gessiens, parmi lesquels 14 feux de bourgeois ou de citoyens de Genève non exilés avant 1536.

à devenir une République (1519-1536) (Alain Dufour subodore un lien entre fondements de la noblesse et prises de position lors de ces événements) ?

- 5) Finalement, en retournant l'interrogation d'Alain Dufour, selon quels critères des Genevois étaient-ils considérés comme nobles à l'intérieur des murs de leur cité ? Comment ces critères, et les concepts de noblesse qui leur étaient associés, ont-ils évolué, en particulier au gré des profonds remaniements de la typologie sociale et politique de la « noblesse genevoise » provoqués par les conséquences successives des événements politiques menant la cité à son indépendance ?

Les réponses à ces questions proviendront pour beaucoup de l'étude des généalogies des 19 chefs de feux constituant le corpus. Ces matériaux existent de longue date : ils nous sont fournis principalement par Galiffe et Foras, mais également par Choisy et Dumont, voire Stelling-Michaud⁶, et doivent être corrigés, si nécessaire, au moyen d'informations collectées aux Archives départementales de la Côte-d'Or pour ce qui nous concerne ici. Ainsi, l'analyse préalable des généalogies de ces feux livre des éléments caractéristiques, dont j'ai présenté la synthèse en annexes (*tableau n° 2, en annexe*), en classant les 19 chefs de feux par ordre chronologique d'admission à la bourgeoisie de Genève de leur ascendant le plus proche. Galiffe mentionne généralement les engagements individuels dans le parti ducal (Mamelus), républicain (Eidguenots) ou épiscopal (Peneisans), connus en particulier par les *Chroniques* de Bonivard⁷, ou par la série des *Procès Criminels et Informations* des Archives d'État de

⁶ J.-A. GALIFFE et continuateurs, *Notices généalogiques sur les familles genevoises*, 7 vol., Genève, 1829-1895; c^{te} A. DE FORAS, *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, 5 vol., Grenoble, 1863-1910. *Supplément*, par le c^{te} de Mareschal, le c^{te} de Viry, le baron d'Yvoire, Grenoble, 1938-1952; A. CHOISY, *Généalogies genevoises. Familles admises à la bourgeoisie avant la Réformation*, Genève, 1947; nombreux éléments biographiques dans E.-L. Dumont, *Armorial genevois*, Genève, 1961; S. STELLING-MICHAUD, art. « de Pesmes », dans *Recueil de généalogies vaudoises publié par la Société vaudoise de généalogie*, t. III, fascicule 1, Lausanne, 1939, pp. 3-15.

⁷ F. BONIVARD, *Chroniques de Genève*, édition critique par M. Tripet, t. I et suiv., Genève, 2001 et années suivantes; F. Bonivard, *Chroniques de Genève*, publiées par G. Revilliod, 2 vol., Genève, 1867.

Genève. Grâce à Covelle⁸, nous pouvons connaître, outre l'année d'admission à la bourgeoisie, le lieu d'origine de la famille. Ainsi retraité, le corpus se prête à une analyse nettement plus fine.

A) Les fondements de la noblesse extra-genevoise des 19 chefs de feux du corpus

L'étude attentive des généalogies a révélé quatre groupes d'éléments « caractéristiques » attestés chez l'individu noble de l'échantillon, ses ascendants ou ses collatéraux ; voyons donc desquels il s'agit, en suivant plus ou moins l'ordre d'ancienneté d'accession à la bourgeoisie de ces familles.

1) *L'origine vassalique*

Certains Genevois de notre échantillon descendent de cadets de vassaux nobles, comme c'est le cas des Versonnex et des Bourdigny⁹. Urbanisés de longue date, ils participent activement à la gestion de la cité, cessent de se marier avec des familles de la noblesse vassalique extra-genevoise, mais s'allient à des familles marchandes de la bourgeoisie de Genève versées comme eux dans la vie publique, et pratiquent eux-mêmes le négoce (les Versonnex comptent des apothicaires dans leurs rangs). Toutefois, ils détiennent toujours des fiefs nobles de la mouvance ducale ou épiscopale, fiefs ancestraux ou acquisitions successives, et leur fortune leur permet indéniablement de conserver l'éclat de leur nom hors des murs de la cité.

Entrent également dans ce cas de figure les Malvand (*de Malvanda*)¹⁰, d'une famille noble de Valence, en Espagne, qui se sont établis à Genève avec André Malvand, évêque-auxiliaire dès 1449. Au seuil de 1536, André Malvand, petit-neveu de l'évêque-auxiliaire, possède notamment le fief de Chambésy, en terre de Gex (acquis en 1534 du seigneur de la Bâtie-Beauregard).

⁸ A.-L. COVELLE, *Le livre des bourgeois de l'ancienne république de Genève*, Genève, 1897.

⁹ Califfe, *Notices*, cit., t. I, pp. 48-54, art. « de Versonnex » ; p. 50 : le premier de la lignée est Etienne de Gex, dit de Versonnex (vivant en 1306) ; *ibid.*, t. I, p. 438 et suiv., art. « de Bourdigny ».

¹⁰ G. FATIO, *Pregny-Chambésy, commune genevoise*, Pregny, 1947 et 1978, p. 261 ; E.-L. Dumont, *Armorial genevois*, cit., p. 279.

Au début des troubles conduisant à la Réforme et à la République, des lignages tels que les Versonnex ou les Bourdigny sont néanmoins très proches, socialement parlant, de lignages issus de bourgeois d'origine roturière que nous allons évoquer maintenant.

2) Fiefs nobles et alliances nobles

Ces éléments se rencontrent fréquemment, et généralement simultanément, dans notre corpus. Toujours selon l'ordre croissant de l'acquisition de la bourgeoisie de Genève, citons d'abord les de Pesmes¹¹.

L'ancêtre direct des de Pesmes de 1536, Janin, fut reçu à la bourgeoisie de Genève en 1379. Dès la génération suivante, deux branches se sont formées, poursuivant des objectifs distincts. À partir du milieu du XV^e siècle, les descendants du fils aîné de Janin sont qualifiés de nobles dans les actes de la cité, au titre des fonctions de syndic qu'ils occupent, dès Janin, durant cinq générations consécutives ; ils s'allient à des familles marchandes versées dans la vie publique, continuent de pratiquer le commerce (des aromates notamment), et se constituent un vaste ensemble de cens autour de la ville (fief dit de Pesmes).

En parallèle, leurs cousins de la branche cadette, issus du second fils de Janin, s'agrègent par mariages à la noblesse vassalique *extra muros*, à la fin du XV^e siècle ; Pierre de Pesmes est qualifié de chevalier et acquiert en 1482 la seigneurie de Brandix, en pays bernois. Il est par ailleurs maître d'hôtel du duc de Savoie (1493), ainsi que conseiller et chambellan de l'empereur Maximilien. Sa fille, issue d'un premier mariage, épouse un noble de Diesbach, de Berne ; du second mariage de Pierre de Pesmes, avec une noble Champion, est issu notamment noble et puissant Jacques de Pesmes, seigneur de Brandix, lui-même père de Jeanne, épouse de François, comte de Montmayeur (dans notre échantillon).

Les Maillet¹², établis à Genève dès le début du XV^e siècle au moins, ont réalisé au moins cinq alliances nobles extra-genevoises

¹¹ GALIFFE, *Notices, cit.*, t. III, pp. 395-401, « de Pesmes » ; S. STELLING-MICHAUD, art. « de Pesmes », *cit.*.

¹² GALIFFE, *Notices, cit.*, t. I, p. 395 et suivantes.

depuis 1351 ; la dernière en date (début du XVI^e siècle) est celle de Claude Maillet et de Marguerite, fille et cohéritière de noble Pierre de Livron, de Collonges-la-Cluse¹³.

Michel Nergaz (dans notre échantillon), par le biais de sa mère, noble Jeannette Bâtonnier, ou d'une manière moins directe, se trouve être en possession de tout ou partie des biens des nobles de Meyrin, éteints en la personne de noble Nycod de Meyrin *alias* de la Grange¹⁴.

¹³ GALIFFE, *Notices, cit.*, t. V, p. 1 et suivantes, malgré son étude approfondie du lignage des Livron, n'a pas répertorié ce rameau, ne l'ayant pas distingué clairement de celui de Péron ; Foras (*Armorial, cit.*) non plus.

¹⁴ Les Nergaz sont originaires de Collonges-la-Cluse, en terre de Gex, où ils vivent en 1442 déjà, lorsque les frères Etienne, Jacques, François et Henry de Clemoz *alias* Nergaz, fils de feu Jean de Clemoz *alias* Nergaz reconnaissent quelques fonds au titre de Gex, sans lien de sujétion (Archives départementales de la Côte-d'Or - abrégé en ADCO, B 1101) ; de fait, ils sont hommes taillables de spectable homme et puissant messire Richard [de Montchenu dit] de Ternier, chevalier, seigneur de Montchenu et de Pierre, au titre de cette dernière seigneurie (ADCO, B 1102, f° 124v), hormis Jacques, qui est son homme lige et franc dès 1444 au moins, en vertu d'un affranchissement qu'il lui a octroyé (ADCO, B 1102, f° 126). En 1449, Etienne Nergaz, charpentier, et Jacques Nergaz, son frère, notaire, seront reçus bourgeois de Genève (A.-L. Covelle, *Le livre des bourgeois, cit.*, p. 28). À tort, Galiffe (*Notices, cit.*, t. III, p. 337), leur donne pour père un damoiseau de Saint-Jean-de-Gonville, Pierre Nergaz [qui est en fait un de la Cour (*de Curia*) *alias* Nergaz]. Jacques Nergaz devient par la suite conseiller de Genève (1466). En 1476, il est déjà marié à noble Jeannette Bâtonnier, dont la sœur a épousé noble Nycod de Meyrin *alias* de la Grange, dernier du nom qui décédera sans postérité. E.-L. Dumont (*Histoire de Meyrin*, Meyrin, 1991, p. 49), cite le testament que Nycod de Meyrin passa en 1476 (sic), par lequel il choisit pour héritière universelle noble Jacquemette Bastonnier, sa femme ; sont mentionnées également, en tant qu'héritières particulières (secondaires), ses nièces et sa belle-sœur Jeannette, femme de noble Jean Nergue, bourgeois de Genève. Jacquemette Bastonnier est encore en vie en 1483 (p. 29). E.-L. Dumont donne ensuite Claude de Viry, seigneur des Terreaux (Feuillasse), pour possesseur de la maison haute de Nicolas de Meyrin avant 1497, époque à laquelle elle est reconnue par Jacques Baux, prêtre, et ses frères, qui l'ont achetée à Claude de Viry (p. 39). Puis, ajoute E.-L. Dumont, « la trace se perd au XVI^e siècle ». Or la reconnaissance de 1497 citée par E.-L. Dumont est passée au titre du Vidommat (AEG, Titres et Droits, Pa 4, Grosses du Vidommat), tandis que le fonds de Savoie des Archives départementales de la Côte-d'Or comporte plusieurs reconnaissances antérieures passées *au titre de Gex* par les nobles *de Grossa* pour leur maison haute et ses fossés située à Meyrin : ADCO, B 1096, f° 161-161v (1410), par Louis de Gruffaz (*Grossa*), de Meyrin, damoiseau, puis ADCO, B 1102, f° 297v (1445), par son fils, noble Nycod *de Grossa*, de Meyrin, puis ADCO, B 1109, f° 418 (1470), par noble Jacquemette, sa veuve et héritière testamentaire, fille de feu noble Jean Bastonnier. Ainsi, il s'agit *a priori* d'un édifice différent de celui reconnu en 1497 au titre d'une autre mouvance. Par ailleurs, d'autres documents indiquent clairement que les Nergaz, en la personne de Michel, fils de Jean et de Jeannette Bâtonnier, sont entrés en possession, à leur tour, de biens ayant appartenu à Nycod de Meyrin ; ainsi, dès 1497,

Guillaume Aquineaz¹⁵ (dans notre échantillon), petit-fils d'un banquier-changeur admis à la bourgeoisie en 1450, a épousé Françoise-Nicolarde, fille unique de Perceval Peyrolier et de Georgette de Sergy. Cette alliance lui vaudra d'hériter d'une partie des fiefs de Jean de Sergy, chevalier, grand-père maternel de son épouse.

Enfin, dans certains cas, l'enrichissement dans la marchandise a permis à des descendants de vassaux nobles de se relever d'une longue dérogeance, comme c'est le cas des Fernex, qui descendent d'un notaire, lui-même fils cadet ou illégitime d'un chevalier, et ont trouvé dans le négoce genevois l'occasion de « redorer leur blason » : en 1499, Michel de Fernex achète la maison-forte du Vengeron; par la suite, son neveu, Pierre de Fernex dit le Jeune ou Nason, syndic en 1519, réalise le premier mariage dans la noblesse ducal depuis quatre générations en épousant noble Mye d'Arenthon, sœur du seigneur d'Alex.

3) Les offices princiers

a) *Offices ducaux*

Chez certaines familles de notre échantillon se découvrent des offices ducaux : de Lestelly (secrétaire ducal, 1457; maître des requêtes, 1466), Blondel (châtelain de Genève, 1461; maître des monnaies de Genève, 1505), de Pesmes (maître d'hôtel). Signalons également le cas des Greires : noble Pierre de Greires (vivant en mai 1511 – déjà décédé en juin 1527), qui s'est établi peu avant 1500 à Saint-Jean-de-Gonville, en terre de Gex, par mariage avec noble

honnête Michel Nergaz, marchand, bourgeois de Genève, passe une reconnaissance au titre de la mouvance noble de Gex pour des prés situés à Bourdigny, reconnus précédemment par les nobles Jacques et Jean de Copponay, citoyens de Genève [milieu du XV^e siècle], puis par noble Amédée Dunant, qui les vendit ensuite à noble Nycod *de Grangia* dont le confessant est ayant-cause *successoris nomine mediate persona eius matris* (ADCO, B 1115, f^o 58-60). En 1517, noble Michel Nergaz possède, en qualité d'ayant-cause de noble Nycod de la Grange, les droits de patronage sur une chapelle (sous double vocable de la Bienheureuse Vierge Marie et de Saint Nicolas) existant en l'église paroissiale Saint-Julien de Meyrin (AEG, Ad 4, f^o 350v). Dans sa reconnaissance de 1531 au titre de Gex (ADCO, B 1148, f^o 675v-677v), noble Michel Nergaz, citoyen de Genève, est dit de Meyrin, qui est donc son lieu de résidence (et d'exil). Enfin, en 1542, ses enfants rachèteront des terres dotant anciennement cette « chapelle fondée en l'église de Meyrin par les prédécesseurs des dits nobles » et qui avaient été sécularisés par Berne (ADCO, B 1179, f^o 690-692).

¹⁵ GALIFFE, *Notices, cit.*, t. II, p. 35 et suivantes. H. BOREL, *Généalogie des Sergy*, dactylographié, [sans lieu], [sans date], p. 15.

Pernette Feissol (décédée en mai 1533), est fils de noble Aimon de Greires, secrétaire ducal reçu bourgeois de Genève gratuitement en 1479; toutefois, Pierre de Greires ne reconnaît pas de son propre chef au titre de Gex dans les années 1520-1530, raison pour laquelle je ne l'ai pas fait figurer dans le corpus, mais aussi parce que j'ignore s'il était toujours bourgeois de Genève à l'époque.

b) Offices épiscopaux

Des offices épiscopaux s'observent chez les de Pesmes (écuyer de l'évêque), Goyet (maître d'hôtel) et Gay (trésorier). On peut considérer également comme tel la charge d'official (Malvand, Goyet).

c) Offices impériaux

Ces mêmes de Pesmes ont détenu aussi des offices impériaux (conseiller et chambellan de l'empereur).

4) Lettres de noblesse

Dans l'échantillon étudié ici, on note un seul cas d'anoblissement par lettres, celui de Jean Lect, anobli en 1521 par l'empereur¹⁶. À noter le cas similaire de Louis Gautier, bourgeois de Gex devenu bourgeois de Genève en 1508, notaire enrichi dans la marchandise, qui avait lui aussi acquis de telles lettres de Charles Quint, en 1524¹⁷. Toutefois, Louis Gautier ne reconnaît plus aucun bien au titre de Gex dans les années 1520-1530 – sa dernière reconnaissance à ce titre date de mai 1508 –, ce qui tend à démontrer qu'il est complètement établi à Genève, et n'apparaît donc pas formellement dans le corpus étudié ici.

Les lettres de noblesse apparaissent à la fin du Moyen Âge, et restent longtemps très rares. Selon Jean-Richard Bloch, elles trouvèrent typiquement preneurs auprès de riches marchands des villes, soit « une grosse bourgeoisie ambitieuse, capable de monnayer son ambition »¹⁸. Qu'en était-il de Genève? Sortons quelque

¹⁶ GALIFFE, *Notices*, cit., t. III, p. 290.

¹⁷ GALIFFE, *Notices*, cit., t. VI, p. 304. Ces lettres, toujours en possession des descendants de Louis Gautier, ont été exposées au public aux Archives d'État de Genève, de mars à octobre 2000, dans le cadre de l'exposition intitulée « Pour le plaisir des yeux ... Les plus beaux documents des Archives d'État »; le thème de cette exposition avait donné lieu à un exposé à la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, par M^{lle} Catherine Santschi, archiviste d'État.

¹⁸ J.-R. BLOCH, *L'anoblissement en France au temps de François I^{er} : essai d'une définition de*

peu du corpus étudié ici et considérons l'ensemble des Genevois anoblis par lettres jusqu'à la fin du XVI^e siècle, en nous basant sur Henry Deonna¹⁹.

Si nous retirons les familles anoblies par lettres avant leur accession à la bourgeoisie de Genève – c'est-à-dire des nobles devenus Genevois et non pas des Genevois devenus nobles –, Henry Deonna mentionne, entre 1431 et 1582, 13 anoblissements par lettres de Genevois, soit 8 par l'empereur (1431, 1497, 1521, 1524, 1538, 1542, 1563, 1579), 4 par le duc de Savoie (1437, 1502, 1513, 1582), et un par le duc de Lorraine (1580)²⁰. Nous pouvons rajouter trois cas d'anoblissement par lettres de bourgeois de Genève, qui m'ont été donnés de découvrir dans des documents conservés à Dijon et Chambéry, soit deux par le duc de Savoie, pour les Dunant (entre 1409 et 1410)²¹ et les Moine (1430)²², et un par l'empereur, pour

la condition juridique et sociale de noblesse au début du XVI^e siècle, Genève, 1976, reprint de Paris, 1934, p. 194.

¹⁹ H. DEONNA, « Lettres de noblesse et d'armoiries de familles genevoises », extrait des *Archives Héraldiques Suisses* – 1917 n° 1 à 1919 n° 1 –, pp. 1-74; pp. 1-24 pour les XIV^e, XV^e et XVI^e siècles.

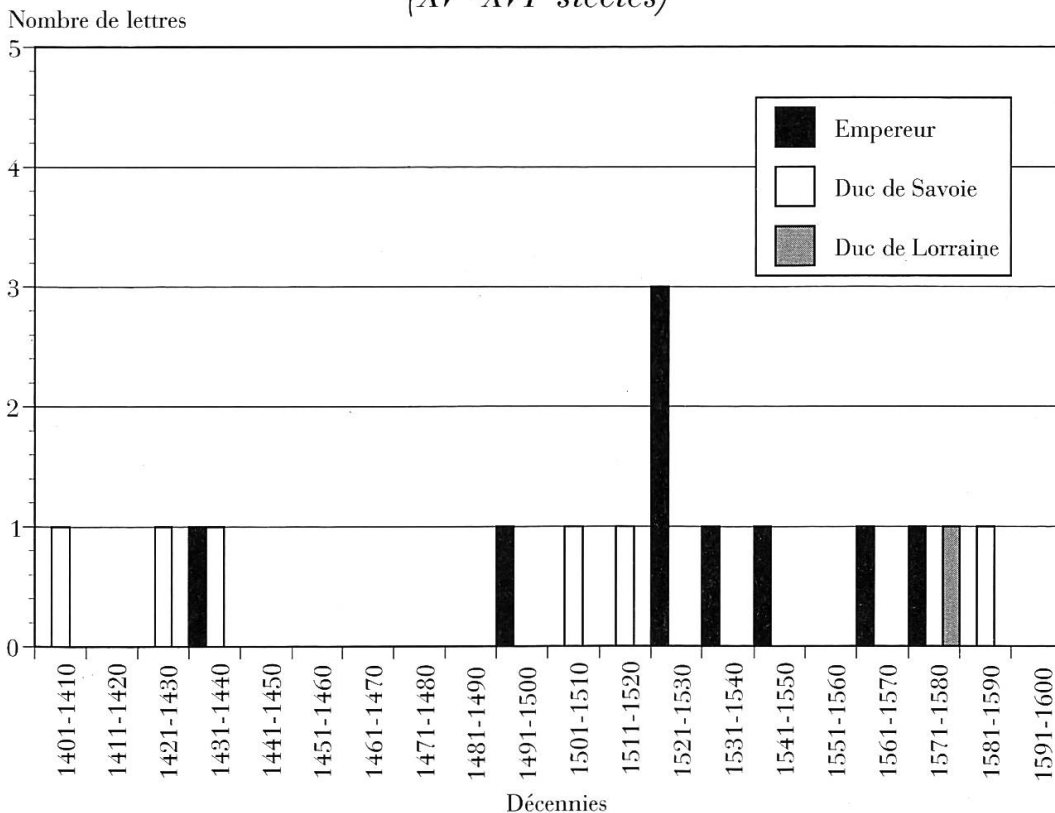
²⁰ *Ibid.*, pp. 1-74; pp. 1-24 pour les XIV^e, XV^e et XVI^e siècles (catégories données par l'auteur); j'ai pris en compte : de Rolle (pp. 2-3), Destruz (pp. 3-4), Aygre (p. 4), Roset (p. 5), de la Mare (pp. 6-7), Lect (p. 7), Gautier (pp. 7-8), Du Villard (p. 8) [devenus bourgeois de Genève en 1460 cf. E.-L. Dumont, *Armorial Genevois, cit.*, art. « Du Villard », information manquante dans Deonna], Revilliod (pp. 10-12), Morlot (pp. 12-15), Dentand (p. 15), Curtet (p. 16), Manlich (pp. 16-17) [anoblis par lettres de l'empereur du 20 décembre 1538 cf. E.-L. Dumont, *Armorial Genevois, cit.*, art. « Manlich », information manquante dans Deonna].

²¹ C. MOTTIER, *Les intérêts domaniaux de la Maison de Savoie, cit.*, p. 141 et n. 417. Selon GALIFFE (*Notices, cit.*, t. II, pp. 225-226), Jean Dunant, anobli par le duc entre 1409 et 1410 (aspect ignoré de Galiffe), avait déjà été plusieurs fois syndic de Genève depuis 1394, et même premier syndic; notaire, il était également juré de l'Officialité. Noble Jean Dunant, damoiseau, son fils aîné, était qualifié de citoyen de Genève, et fut à son tour 4 fois conseiller entre 1411 et 1419. L'implantation des Dunant à Genève avait été préparée par un oncle de l'anobli de 1410, messire Jacques Dunant, curé de Saint-Gervais, l'une des paroisses de Genève, et chanoine de Genève dès 1372 au moins. En 1536, les nobles Dunant sont déjà éteints.

²² Archives départementales de la Savoie - abrégé en ADS, SA 2029, f° 28-28v, lettres exhibées en 1576 par noble François Moine, de Crache; l'année indiquée est 143 (rayé : 6) 0 et il est précisé que ces lettres avaient été accordées à Pierre, Jean, Amed, François et Claude Moine. Selon Galiffe (*Notices, cit.*, t. I, pp. 524-527, qui ne mentionne pas ces lettres, les Moine étaient bien implantés dans le chapitre, l'officialité et la communauté des bourgeois de Genève lors de leur anoblissement : Pierre Moine, licencié en lois (1404), était le père des quatre autres anoblis dont Jean, docteur en droits du Saint-Siège et chanoine de Genève (1428), Amédée, chanoine de Genève (1428-1444) et chantre du Chapitre (1444), et François, de Crache, notaire juré de la cour de l'Official (1428) et syndic de Genève (1424 et 1442).

François Marchand (1529)²³, bourgeois de Gex, mais aussi, comme il ressort d'autres documents, bourgeois de Genève, à l'instar de son père, et peut-être déjà de son grand-père paternel²⁴, bien que non mentionné comme tel dans sa reconnaissance au titre de Gex (et donc non pris en compte dans le corpus étudié pour cette raison). Au total, nous arrivons ainsi à 16 anoblissements par lettres, entre 1409-1410 et 1582 (*graphique n°1*), ce qui confirme la rareté des lettres de noblesse.

Graphique n°1 : Nombre de lettres de noblesse décernées à des Genevois par autorité souveraine et par décennies (XV^e-XVI^e siècles)



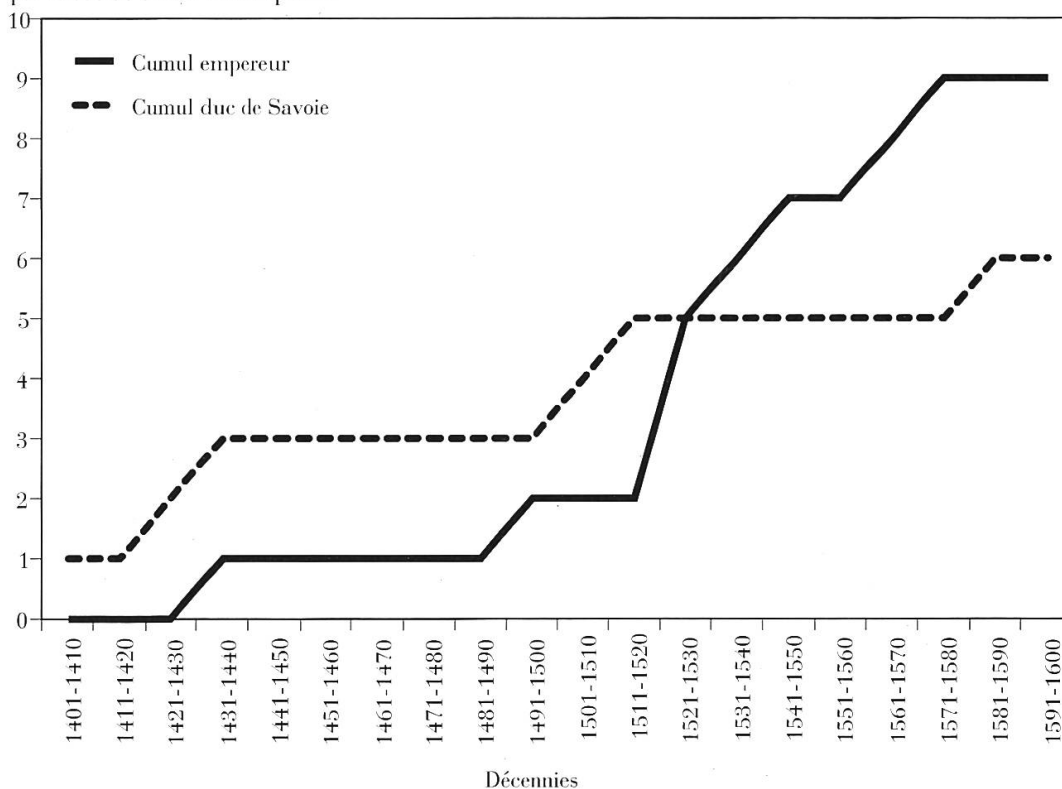
Plus du tiers de ces lettres proviennent du duc (6/15) et près de deux tiers de l'empereur (9/15). Jusque dans les années 1520, les lettres de noblesse accordées par le duc de Savoie sont plus nombreuses que celles de l'empereur, ensuite la tendance s'inverse, comme il ressort nettement sur le *graphique n° 2* (valeurs cumulées).

²³ ADS, SA 1588, f° 20v; lettres données à Saragosse, le 15 avril 1529, produites en 1568 par son fils Urbain Marchand.

²⁴ C. MOTTIER, *Typologie sociale*, cit., pp. 223-224 et notes.

Graphique n°2: Évolution du nombre de lettres de noblesse décernées à des Genevois par le duc de Savoie et l'empereur par décennie (XV^e-XVI^e siècles)

Nombre cumulé de lettres délivrées par le duc de Savoie ou l'empereur



En fait, si pendant longtemps le duc de Savoie arrive en tête, c'est parce que Genève n'est pas savoyarde mais en passe de le devenir. En revanche, à partir de Charles Quint, l'empereur, souverain légitime de la contrée, se soucie désormais lui aussi de vendre des lettres de noblesse aux sujets de ses vassaux que sont le duc de Savoie et le prince-évêque de Genève, soit jusque dans les confins de son empire. Charles de Habsbourg est en effet constamment à la recherche de fonds, car son élection à l'Empire contre François I^{er} (1519) lui a coûté très cher pour acheter les voix des grands électeurs, puis la reprise des luttes entre la France et l'Empire, dès 1536, va de nouveau exacerber les besoins de trésorerie des deux belligérants²⁵.

²⁵ Jean-Richard BLOCH (*L'anoblissement en France, cit.*, pp. 193-194) a très bien illustré, vu sous l'angle français, cette course à la vente de lettres de noblesses, scandée par les événements européens.

En second lieu, il apparaît clairement qu'à partir de la fin de l'année 1526, qui voit la chute du parti pro-ducal des Mamelus, il ne reste plus personne à Genève qui veuille s'anoblir au moyen de lettres de noblesse délivrées par le duc de Savoie, tandis que les vainqueurs, tenant le parti opposé au duc, préfèrent désormais les lettres de l'empereur, leur très lointain suzerain, beaucoup plus neutres politiquement.

Première conclusion intermédiaire

Très sommairement résumé (en l'absence d'une approche matérielle et économique), les biens reconnus en 1536 au titre de Gex ou de Versoix par les 19 chefs de feux genevois étudiés ici sont des biens nobles ou roturiers, constitués de biens fonciers ou de rentes féodales, mais pouvant comprendre jusqu'à une seigneurie haut-justicière (Mategnin) ; ces biens ont une provenance ancestrale et/ou ont été acquis au fil du temps selon une politique de placements *extra muros* dans la terre.

D'autre part, nous comprenons mieux comment des Genevois sont reconnus nobles en terre de Gex, avant 1536, souvent depuis plusieurs décennies : c'est tout simplement selon les mêmes critères que les nobles gessiens de 1536, c'est-à-dire selon une définition vassalique princière de la noblesse qui a cours alors dans le duché de Savoie : est noble celui qui sert le prince, en armes (fiefs nobles), au titre d'une tradition familiale (alliances dans la noblesse vassalique), mais aussi en exerçant en son nom divers offices, ou encore en lui prêtant de l'argent²⁶. Nettement plus rares sont les lettres de noblesse, encore très peu répandues à l'époque²⁷. Tous ces éléments fondateurs de noblesse sont bien ceux retenus par Alain Dufour.

²⁶ C. MOTTIER, *Typologie sociale, cit.*, 2^{de} partie : les voies de l'anoblissement. En particulier, sur le lien, nettement observable en terre de Gex dès Amédée VIII, entre vassalité princière effective (du point de vue des armes, l'*auxilium*, mais également de services très divers rendus au prince, selon une conception étendue du *consilium*) et reconnaissance par le prince de la condition noble avec la garantie de ses privilèges, voir *ibid.*, notamment pp. 185-191, 197-200, 299-302 ; l'origine de cette réflexion doit beaucoup à G. CASTELNUOVO, « Les noblesses et leurs pouvoirs dans les Pays de Savoie au Moyen Âge », dans *l'Histoire en Savoie*, n^{os} 132-133, Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, Chambéry, 1998-1999, pp. 65-81.

²⁷ Pour les tournants décisifs observables en Savoie dès 1559 en matière de noblesse, voir C. MOTTIER, « Le procès des Dumonthay, usurpateurs de noblesse (1580-1582), ou la plume

Néanmoins, la noblesse extra-genevoise de l'ensemble des 19 chefs de feux du corpus ne se fonde pas exclusivement sur ces critères. En effet, chez Pierre Gay, Ami Girard, Louis Dufour, Jean Bouvier, qualifiés de nobles en terre de Gex avant 1536, puis chez Claude Richardet, qualifié de même sous Berne (1541), on ne découvre pas de tels éléments. Pour eux, semble-t-il, la position éminente qui est la leur à l'intérieur des murs de leur cité, aux yeux de leurs concitoyens, est également prise en compte dans les territoires extérieurs aux franchises, avant 1536 déjà, et s'y traduit par l'attribution du terme « noble ».

B) Engagements politiques (1519-1536)

1) *Les tenants du parti ducal ou Mamelus*

Ce parti tient le petit conseil de 1519 à 1526. Ses membres, qualifiés de Mamelus, s'opposent aux Eidguenots, qui finiront par l'emporter à l'extrême fin de l'année 1526.

Dans notre échantillon, certains riches bourgeois de Genève ayant acquis des fiefs nobles de la mouvance ducal, et/ou contracté des alliances dans la noblesse ducal, ont adhéré au parti ducal. C'est le cas de Michel Nergaz, conseiller en 1519 ; de Guillaume Aquineaz, conseiller en 1519, syndic en 1521, puis de nouveau conseiller en 1522-1523 ; son beau-père, Perceval Peyrolier, appartient lui-même au parti Mamelu²⁸. C'est le cas encore de certains des Fernex : Pierre de Fernex dit le Jeune ou Nason, syndic en 1519-1520, conseiller en 1522, fut l'un des principaux chefs de la faction des Mamelus. Jean Bouvier est également un tenant du parti ducal ; le 13 juillet 1527, avec Pierre de Fernex et Michel Nergaz notamment, il prend part à la tentative avortée d'enlever l'évêque de Genève près du pont d'Arve²⁹.

contre la robe. Vers la formation d'une noblesse d'Ancien Régime dans les États de Savoie », dans *Études Savoyennes*, n^{os} 13-14, 2004-2005, Université de Savoie, Chambéry, 2007, pp. 93-144.

²⁸ Les Peyrolier disposaient d'une très grosse fortune genevoise, confisquée à l'issue de 1526 et estimée au minimum à 43 000 florins par GALIFFE (*Notices, cit.*, t. I, p. 464 et suiv.).

²⁹ AEG, *Procès criminels et informations*, 2^e série, acte n^o 144, *analyse*. Quatre ans plus tard, la reconnaissance de 1531 passée au titre de Gex par Michel Nergaz, citoyen de Genève, est reçue à Gex dans la maison de noble Pierre de Livron [de Tougin], et les témoins sont les nobles Guillaume Nycod, Jean Bouvier et Pierre de Fernex.

Enfin, autres adhérents du parti ducal, les Goyet, devenus bourgeois de Genève alors qu'ils étaient déjà en phase d'intégration à la noblesse ducale, ne sont pas passés par la marchandise à la différence des précédents ; et malgré leurs offices épiscopaux et leurs riches prébendes (quatre chanoines en deux générations !), les Goyet n'ont pas suivi le parti de l'évêque, mais celui du duc : on peut voir en cela le poids prépondérant de leurs très nombreux fiefs et seigneuries de la mouvance ducal (ils en détiennent dans les bailliages de Bugey, Gex, Ternier-Gaillard, Faucigny, Genevois ...), mais peut-être aussi le résultat d'une sorte de confusion des genres, entre service princier au profit de l'évêque de Genève et service princier au profit du duc de Savoie, à l'issue de plusieurs décennies de mainmise de la Maison de Savoie sur le siège épiscopal.

2) *Les Eidguenots, partisans des libertés (ou parti pro-suisse)*

Parmi ces farouches adversaires du parti ducal, qui finiront par l'emporter à la fin de 1526, figure Jean Lect. Anobli en 1521 par lettres de l'empereur, et non du duc, il avait opté dès le début pour le parti Eidguenot, en devenant bourgeois de Fribourg en 1519 ; sa noblesse, achetée et bien réelle du point de vue légal, confortée par l'acquisition de fiefs nobles en terre de Gex, ne le pousse donc pas pour autant à vivre noblement selon des valeurs vassaliques.

Les Maillet, malgré leurs cinq alliances connues dans la noblesse vassalique extra-genevoise, y compris avec des héritières de fiefs nobles, restèrent fidèles à la cité de Genève (non exilés).

Au nombre des Eidguenots figurent encore au moins trois Genevois de notre échantillon (déjà évoqués) : Louis Dufour, originaire de Collonges-la-Cluse, marchand de son état, est reçu bourgeois de Genève en 1524 ; conseiller en 1534, il est envoyé rechercher Calvin à Strasbourg en 1540³⁰. Ami Girard, défenseur de l'indépendance de Genève, avait proposé l'alliance avec Fribourg (1519) ; trésorier de la cité (1524), puis syndic (1529), il est ensuite

³⁰ GALIFFE, *Notices, cit.*, t. II, p. 190 et suivantes ; contrairement à ce qu'écrit Galiffe, Jean Dufour, qui fait souche à Genève, n'est pas son frère, mais le fils de son demi-frère Henri Dufour (ADCO, B 1199, f° 120-174v, reconnaissance passée en avril 1554 par commandable Jean Dufour, fils de feu égrège Henri Dufour, jadis fils de feu discret Lambert Dufour, de Collonges, pour lui et commandable Louis Dufour, fils dudit feu discret Lambert Dufour, demeurant à Genève, son oncle).

contraint de quitter Genève ; il se retire alors à Fribourg et renonce à sa bourgeoisie³¹. Claude Richardet, notamment premier syndic en 1538, serait décédé accidentellement en s'enfuyant de la cité³².

3) Les partisans de l'évêque

Nettement avéré est l'engagement pro-épiscopal des Versonnex. Françoise de Versonnex (dans notre échantillon) voit un de ses oncles (Anthoine de Versonnex) et un de ses cousins germains (Marin de Versonnex) condamnés, dès 1533, pour leur attachement au parti épiscopal ; quant à elle, son second mari, noble André Quat (ou Guat), citoyen de Genève et de Lausanne, fut exilé de Genève en 1527, à cause de son appartenance au parti ducal³³.

Noble Hugonin de Bourdigny (père des nobles Jeanne et Aimée de notre échantillon) décède en avril 1532 ; son engagement dans le parti de l'évêque n'est pas prouvé, mais on peut le supposer de par son origine et son mode de vie³⁴.

D'autres partisans de l'évêque se découvrent chez des détenteurs de charges épiscopales : Pierre Gay (dans notre échantillon)

³¹ E.-L. DUMONT, *Armorial genevois*, cit., p. 207.

³² *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, t. V, p. 477 ; il avait été l'antagoniste direct du trésorier Boulet, créature du duc de Savoie. Avec Balard, Lullin, de La Rive, il était partisan de la liberté de conscience et adversaire d'une théocratie ; en 1540, craignant pour sa vie, il crut devoir s'enfuir et périt accidentellement dans cette fuite. L'année de son décès est toutefois sujette à caution, puisque Claude Richardet vit encore en 1541, lorsqu'il reconnaît au profit de Berne, au titre de Gex.

³³ *Ibid.*, Françoise de Versonnex épouse en premières noces noble Jean de Saint-Saphorin, décédé avant 1517 [celui-ci est certainement apparenté à François de Saint-Saphorin, dernier du nom, ayant servi en Italie sous les ordres du connétable de Bourbon, puis membre de la Confrérie des Chevaliers de la Cuiller et défenseur d'Yverdon (Vaud) contre les Bernois en 1536 cf. *Dictionnaire Historique et Biographique de la Suisse*, t. IV, p. 684, art. « Saint-Saphorin »] ; André Guat, citoyen de Genève et de Lausanne, est son second mari (contrat dotal du 22 décembre 1517) ; il sera exilé comme partisan du duc cf. A. Dufour, « De la bourgeoisie de Genève à la noblesse de Savoie », cit., p. 234.

³⁴ Hugonin de Bourdigny, issu de cadets de vassaux de l'évêque devenus bourgeois de Genève et versés dans la vie publique de la cité dès le début du XV^e siècle, lui compris (conseiller en 1504, syndic en 1506), est marié à une Carrier, issue de notaires urbanisés dont une branche hérite des fiefs des nobles de Lugrin, à Saint-Jean-de-Gonville, en terre de Gex ; une de leurs quatre filles épouse plus tard Claude de Bruel, de Dardagny, vassal du prince-évêque, et les trois autres, des nobles récents (Etienne Michaud et Claude Favre, de la terre de Gex, et Amédée Jordan).

fut syndic substitué en 1519, trésorier de la ville et de l'évêque en 1520. Son frère, Jacques Gay, appartient de manière avérée, en 1535, au groupe des défenseurs du château de Peney; en 1536, les deux frères vivent en exil à Gex³⁵.

Au nombre des partisans de l'évêque figurent aussi des représentants des deux branches des de Pesmes. Ce même Pierre Gay avait épousé Claudine de Pesmes, appartenant à la branche aînée³⁶ qui avait conforté sa position au sein de la cité dans le commerce et la vie municipale, dont le frère, Perceval de Pesmes, écuyer de Pierre de la Baume, dernier prince-évêque résidant à Genève, fut condamné pour haute trahison en 1535³⁷.

Jeanne de Pesmes, épouse de François de Montmayeur (dans notre échantillon), appartient à la branche cadette agrégée à la noblesse vassalique extra-genevoise depuis au moins une génération. À la fin février 1519, son père, noble et puissant Jacques de Pesmes, avait juré avec plusieurs de ses « parents » (des nobles de Versonnex et de Fernex notamment) de ne jamais acquérir la bourgeoisie de Fribourg, soit de tout mettre en œuvre pour faire échouer la première tentative de combourgeoisie avec Fribourg, conclue séparément par les Eidguenots le mois précédent; conseiller en 1523 – c'est-à-dire à l'époque durant laquelle les Mamelus tiennent le petit conseil (1519-1526) –, Jacques de Pesmes était également écuyer épiscopal; il décède en 1528³⁸.

Enfin, les Malvand appartenaient vraisemblablement au parti épiscopal : dès la Réforme, ils ne résident en tout cas plus à Genève mais définitivement en terre de Gex, sur leurs biens de Chambésy.

³⁵ Archives Municipales de Gex, 6G1, rôle de la taille levée sur le bourg en 1536 par Berne.

³⁶ S. STELLING-MICHAUD, art. « de Pesmes », *cit.*, p. 8.

³⁷ GALIFFE, *Notices*, *cit.*; il est ensuite gracié sur l'instante recommandation de Berne où la famille possède des appuis, notamment grâce à une alliance avec les nobles de Diesbach.

³⁸ S. STELLING-MICHAUD, art. « de Pesmes », *cit.*, p. 14.

Seconde conclusion intermédiaire

Les 19 chefs de feux genevois étudiés ici sont reconnus nobles à l'extérieur des murs de leur cité, mais cela ne signifie pas qu'ils ont quitté celle-ci pour vivre exclusivement sur leurs terres et leurs fiefs campagnards ; au contraire, ils conservent leur assise urbaine, restant impliqués dans la gestion de la cité, et leurs séjours hors de la cité sont probablement épisodiques, fonctions des temps forts de la vie agricole qui nécessitent leur présence sur le terrain, ou lorsque, en temps de peste, ils préfèrent fuir la ville pour la campagne.

En fait, si certains des 19 chefs de feux étudiés ici finissent par quitter la ville, ce n'est pas de leur plein gré, mais parce que la déroute de leur parti les a contraints à un exil définitif, mettant fin souvent à une présence *intra muros* plus que séculaire. Ainsi, dès 1526, les exilés Mamelus se retirent sur les biens qu'ils avaient acquis hors du territoire des franchises : Aquineaz à Versoix et Versoix ; Bouvier à Gex puis Ferney ; de Fernex à Gex et Ferney (leur lieu d'origine) ; Goyet à Pougny ou Coponnex ; Nergaz à Meyrin. Et dès lors, tous grossirent durablement la noblesse « terrienne » – du moins ceux qui ne connurent pas une déchéance économique et sociale, comme la descendance de Pierre de Fernex, ou celle de Jean Bouvier ; chez les descendants de certains Mamelus exilés, des liens durables, entretenus au moyen d'alliances, s'observeront d'ailleurs bien au-delà de 1526, et la persistance de leur attachement à la religion catholique restera indissociable de leur fidélité au duc et du service ducal (généalogie n° 2 en annexes). De même, ceux des chefs de feux exilés pour avoir tenu le parti épiscopal se retirèrent durablement sur leurs possessions *extra muros* : Malvand à Chambésy ; Gay à Gex puis Mies (leur lieu d'origine).

En revanche, pour les Eidguenots victorieux, quel fut l'impact de l'enclavement qui devint pour longtemps celui de Genève sur les stratégies d'acquisitions de terres *extra muros* ? Y eut-il accroissement de la pression économique et foncière exercée par les bourgeois et les citoyens de Genève sur les sujets de la campagne passés sous suzeraineté de la Seigneurie ? Ces aspects restent à étudier.

D'autre part, les variables de l'engagement politique ont pu être précisées et leur poids relativisé.

a) Le lieu d'origine

Celui-ci ne semble jouer aucun rôle, hormis peut-être dans le cas de Jean Lect, membre du parti Eidguenot pro-suisse, originaire de la région de Bâle, en Suisse.

b) Les fiefs nobles

L'acquisition de fiefs nobles se rencontre presque chez tous les feux étudiés, à un moment de leur parcours social, ce qui est logique compte tenu que cela représente un très bon placement financier. Toutefois, ce type d'achat n'est pas neutre, susceptible d'influer sur les engagements ultérieurs. En effet, l'acquisition de fiefs nobles a souvent pour corollaire, encore, une alliance noble, facteur d'agrégation à la noblesse ducal ; de même, la possession de fiefs nobles, sauf dispense contre argent, est assortie de contreparties féodales très spécifiques, soit la prestation d'un service militaire très poussé dans l'armée féodale du duc, seigneur éminent des fiefs, requérant de la part du feudataire noble une pratique régulière des arts guerriers, faisant partie intégrante de sa vie et, de préférence, issue d'une tradition familiale.

Ainsi, la possession de fiefs nobles, combinée à des alliances nobles, est au cœur du processus de « retrait de la marchandise », qui pousse de riches marchands à abandonner leurs activités lucratives pour vivre « noblement » sur leurs fiefs, souhaitant intégrer la noblesse ducal³⁹. Non sans logique, le retrait de la marchandise s'observe amplement aussi dans notre corpus, et c'est également ce schéma qui sert de trame à l'étude d'Alain Dufour.

Néanmoins, on observe aussi que l'acquisition de fiefs nobles, si elle n'est pas assortie d'alliances dans la noblesse ducal, mais le fait de marchands en pleine ascension sociale (Lect) ou si, même assortie d'alliances nobles, elle est le fait de citoyens de très ancienne implantation genevoise (Maillet), ne conduit pas systématiquement au parti ducal, loin s'en faut. Cela montre que les acquéreurs pouvaient être mus par leur propre système de valeurs, qui les a poussés

³⁹ Le cas des Bonivard, à Chambéry, exposé en détail à la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève par Pierre Lafargue (doctorant à l'Université Lyon II), lors de la séance du 29 janvier 2004, en est une très bonne illustration.

ou, au contraire, les a dissuadés d'adhérer aux valeurs féodo-vassaliques dont le vecteur était encore le fief noble ; ce système de valeurs était lui-même fonction, outre du parcours social, de l'époque et de l'ancienneté de l'implantation genevoise.

c) L'ancienneté de la bourgeoisie

Celle-ci semble relativement corrélée avec la nature des engagements politiques des 19 chefs de feux étudiés ici. Cela peut signifier que les positions acquises au moment du temps des choix et des engagements, plus ou moins importantes selon la durée de présence à Genève, ont pu être un facteur influent. C'est du reste ce que pressentait (W.-E.) Monter⁴⁰. Toutefois, la fortune, reflet de la position acquise, est le lot aussi bien de Mamelus (Peyrolier, Aquineaz, Fernex), que de Eidguenots (Jean Lect) ou de Peneisans (Pierre Gay), d'où une autre possibilité : des contextes politiques et économiques différents selon les époques d'entrée en bourgeoisie ont pu influencer sur le vécu et les aspirations politiques et sociales des nouveaux bourgeois puis de leurs descendants.

Ainsi, dans le corpus étudié ici, correspondant à une partie éminente de la société genevoise pour rappel, les Eidguenots semblent être surtout des bourgeois récents, qui souhaitent acquérir une place plus importante dans la gestion de la cité, et commercer avec la Suisse ; les Mamelus sont des bourgeois moins récents, ayant acquis leur bourgeoisie dès le milieu du XV^e siècle, soit au début de la période de mainmise de la Maison de Savoie sur Genève et le siège épiscopal ; au début du XVI^e siècle, ils sont souvent au stade du retrait de la marchandise, tentés par la noblesse ducal : enfin, les partisans de l'évêque sont souvent des citoyens de très longue date, fréquemment issus de vassaux ou de sujets de l'évêque, c'est-à-dire les plus anciennement tentés par l'acquisition de la bourgeoisie de la cité dont leur suzerain était aussi le seigneur ; de ce fait, ils semblent être plus « conservateurs », sinon plus « légitimistes ».

d) Parenté et parentèles

On notera enfin l'importance du poids des réseaux de parenté et de parentèle, même si ces aspects devraient être creusés.

⁴⁰ Auteur du chapitre 5 (« De l'évêché à la Rome protestante ») (pp. 129-183), de l'*Histoire de Genève*, publiée en 1974 sous la direction de P. Guichonnet.

En effet, une lecture « horizontale » des diverses généalogies de Galiffe notamment laisse apparaître que de nombreuses alliances existent entre Mamelus (*généalogie n° 1 en annexes*). Ainsi, Claude Aquineaz, frère de Guillaume, était marié à Anthoinette, fille unique de Pierre de Fernex (oncle du syndic de 1519). Françoise-Nicolarde Peyrolier, épouse de Guillaume Aquineaz, avait pour cousin germain Jean Bouvier (*Boverii*), reçu bourgeois de Genève en 1512, fils de Philiberte Peyrolier et d'André Bouvier, citoyen de Mâcon. Avant 1523, Jean Bouvier avait épousé Claudia Tacon, sœur de Roland Tacon, « un des plus violents partisans du parti épiscopal » (Galiffe), condamné par contumace⁴¹.

Il faut néanmoins se garder d'une approche aussi tranchée. En effet, Claudine de Fernex, sœur de Pierre de Fernex, était mariée à Bezançon Hugues, principal chef des Eidguenots, qui était donc le beau-frère du principal chef de la faction opposée ! Du reste, de telles divisions s'observent aussi dans d'autres familles, partagées par exemple entre Eidguenots et Peneisans (Chevalier, Malbuisson). Et il n'est d'ailleurs pas exclu que ces divisions résultent en partie de choix plus ou moins délibérés, dictés par une stratégie de diversification des risques, en tout cas au début, avant que le temps et le durcissement des positions politiques et religieuses ne rendent irrémédiables et définitives les coupures. Il serait bon d'approfondir cet aspect des luttes de l'indépendance genevoise⁴² ...

Conclusion générale

En guise d'ouverture, nous pouvons retourner l'interrogation d'Alain Dufour : selon quels critères des Genevois étaient-ils considérés comme nobles (ou non) à l'intérieur des murs de leur cité ?

⁴¹ Galiffe, *Notices, cit.*, t. I, p. 33 ; Claudia Tacon, d'une famille de bourgeois de Genève, était la femme de noble Jean Bouvier, habitant à Gex, avec qui elle vivait en 1523. Archives départementales de l'Ain, 3 E 30 525, f° IX, acte notarié reçu à Gex en 1529, auquel sont témoins les honorables Michel Nergaz et Jean Bouvier, bourgeois de Genève. ADCO, B 1148, f° 677v, reconnaissance de noble Michel Nergaz au titre de Gex, reçue en 1531 à Gex, en la maison de noble Pierre de Livron, à laquelle est notamment témoin noble Jean Bouvier.

⁴² Voir notamment R. Descimon, « La réconciliation des Hotman protestants et catholiques (des années 1580 aux années 1630) », dans T. Wanegffelen (sous la direction de), *De Michel de l'Hospital à l'Édit de Nantes. Politique et religion face aux Églises*, Clermont-Ferrand, 2002.

Ce questionnement nous permettra d'esquisser ici quelques pistes pour des recherches futures, en distinguant un « avant-1526 » d'un « après-1534 ».

Avant 1526, on l'a vu, des Genevois pouvaient intégrer la noblesse ducal, soit par agrégation taise, soit plus rarement au moyen de lettres de noblesse, tout en conservant leur ancrage citadin. À Genève, ils côtoyaient des vassaux du duc détenant un habitat dans la cité en plus de leurs biens campagnards ; de même, quelques Genevois pouvaient aussi intégrer la noblesse impériale, en obtenant des lettres de l'empereur, lointain suzerain de Genève et de la Savoie.

Mais d'autre part, l'évêque, en tant que suzerain, disposait de vassaux dont certains vinrent s'établir dans la cité dont il était aussi le seigneur ; en tant que prince d'Empire, il était également un souverain, qui battait monnaie. Ainsi, l'évêque de Genève était peut-être lui aussi « source de noblesse », de façon similaire au duc de Savoie. En particulier, si cette hypothèse s'avère exacte, certains de ses offices ont pu être dotés d'un « pouvoir anoblissant » : charges auliques (maître d'hôtel, écuyer) ou offices de justice, de finances, de ban public, voire en sa chancellerie (secrétaires épiscopaux). Compte tenu de certaines alliances observables, donnant l'impression d'un sentiment d'appartenance commune chez divers lignages proches de l'évêque (un de Pesmes épouse une Malvand et leur fille est ensuite fiancée à un Bourdigny⁴³), on pourrait envisager l'existence d'une noblesse épiscopale, composée de vassaux de l'évêque, ou de leurs descendants urbanisés, et d'officiers épiscopaux.

Enfin, dès le milieu du XV^e siècle, la noblesse des syndics – propre aux villes d'Empire (?)⁴⁴ – vaut aussi bien aux Bourdigny

⁴³ Gonsalve Malvand, neveu de l'évêque-auxiliaire, acquit la bourgeoisie de Genève en 1479 et épousa Marie de Pesmes (branche non identifiée). En 1520, leur fille Dominique est fiancée à noble Louis de Bourdigny, seul fils légitime d'Hugonin, qui décédera manifestement sans descendance entre 1524 et 1536 (GALIFFE, *Notices, cit.*, t. I, p. 446 : Louis de Bourdigny est classé dans « divers » car non rattaché ; or il est clairement mentionné comme fils d'Hugonin en 1524, *Analyses des actes rédigés en latin et reçus par les notaires de Genève de 1373 à 1535*, commencées par H.-L. Bordier et achevées par L. Dufour-Vernes, Genève, 1886-1904, t. V, p. 293).

⁴⁴ Les influences italiennes sont fort possibles aussi en nos régions ; à ce sujet, voir G. CASTELNUOVO, « Bons nobles, mauvais nobles, nobles marchands ? Réflexions autour des

et aux Versonnex qu'aux de Pesmes, mais également aux Nergaz, de Lestelley, Aquineaz, de Fernex, d'être qualifiés de nobles à l'intérieur des murs de la cité, quelle que soit leur origine sociale première. La caractéristique de cette noblesse est l'exercice de hautes charges municipales (celles de syndics au moins), mais elle ne confère pas d'exemptions fiscales.

Quelles ont été ensuite les incidences des événements de 1526, puis de 1534, dans la définition et la composition de la « noblesse genevoise » ?

Dès 1527, la noblesse genevoise est expurgée de toute dimension féodo-vassalique, si l'on considère que les Mamelus prenaient comme modèle la noblesse ducale à laquelle ils cherchaient à s'assimiler, défendant les intérêts du duc au détriment de ceux de leur prince légitime (l'évêque) et des valeurs municipales de leurs autres combourgeois. Il en va de même, ensuite, avec l'éviction de la vie publique (« mort politique ») des lignages proches du prince-évêque, qui, pour certains, restés à Genève après la chute des Mamelus, se voient intentés des procès par les Eidguenots, tels les Versonnex, dès 1533, puis Perceval de Pesmes, condamné en 1535 (puis gracié). Ces lignages étaient vraisemblablement attachés autant à leur prince légitime, l'évêque, qu'aux valeurs municipales, mais possédaient également de fortes caractéristiques féodo-vassaliques (origine vassalique, fiefs nobles), perceptibles surtout hors de la cité.

Ainsi, à partir de la Réforme, ne subsisteraient plus que la « noblesse des syndics », ayant cours depuis le milieu du XV^e siècle, et la noblesse concédée par lettres patentes de souverains extérieurs, soit désormais l'empereur quasi exclusivement.

Dès 1536, la noblesse des syndics voit son prestige se renforcer, du fait que la Seigneurie de Genève est désormais dépositaire des attributs régaliens de l'évêque (réception des hommages des anciens vassaux nobles de l'évêque par le premier syndic notamment), en sorte que les charges publiques municipales s'apparentent désormais aussi à des charges publiques princières.

noblesses italiennes en milieu communal (XII^e – début XVI^e siècle), dans *Cahiers de Recherches Médiévales*, n° 13, année 2006, pp. 85-103.

Par ailleurs, pour des Genevois soucieux de s'anoblir légalement tout en préservant l'indépendance de leur cité et leur liberté de commercer, l'empereur présente l'énorme avantage de résider très loin de Genève, alors que le duc de Savoie est toujours aux « aguets » de la cité. Et les lettres de noblesse impériales ne conduisent manifestement plus leurs acquéreurs genevois à adhérer aux valeurs vassaliques, si tant est que ce fut le cas un jour. Un seul cas de Genevois acquérant des lettres de noblesse du duc de Savoie s'observe au-delà de 1536, en 1582 (Dentand), aux fins certaines de continuer de posséder sans encombre des fiefs nobles en terre savoyarde. Mais la fin tragique du syndic Philibert Blondel (1606) dut porter un coup d'arrêt aux tentatives d'intégrer la noblesse ducale, comme l'observe Alain Dufour, même à des fins purement économiques et patrimoniales. Et assurément, les valeurs vassaliques auront fait long feu dans la noblesse genevoise.

Annexes

Tableau n° 1 : Corpus étudié

*Bourgeois ou citoyens de Genève qualifiés de nobles dans leurs reconnaissances au titre de Gex ou de Versoix au seuil de 1536
(par ordre chronologique d'apparition documentaire)*

Pierre Gay (châtellenie de Versoix)	1527
Amédée, ffeu Jean Girard	1527
Jacques, ffeu Thomas Blondel	1527
Guillaume Aquineaz et ses frères (châtellenie de Versoix)	1528
Jean et Guillaume, ffeu Michel de Fernex	1528
Anthoinette, fille de Pierre de Fernex , épouse de Claude Aquineaz	1528
Augustin de Lestelly	1530
Michel Nergaz	1531
Jean Lect , seigneur de Mategnin et Cointrin	1531
Françoise, ffeu Jean-Louis (de) Veronnex , épouse d'André Quat	1531
Jeanne de Pesmes , épouse de François de Montmayeur, seigneurs de Brandix	1531
Jeanne et Aimée, ffeu Hugonin de Bourdigny	1532
Pierre de Fernex et son frère, de Genève, « habitant maintenant de Gex »	1532
Louis Dufour	1533
Etienne Goyet et ses frères	1534
Claude Richardet	1541
Marin Maillet	1544
André Malvand (mention dans un cottet, mais reconnaissance non conservée)	
Jean Bouvier (<i>Boveri</i>) (pas de reconnaissance connue, mais autres actes dont rôle d'imposition de Gex de 1536)	

Tableau n° 2 : Genevois reconnus nobles en terre de Gex (classés par ordre chronologique d'accession à la bourgeoisie de Genève)

Genevois qualifiés de nobles dans leur reconnaissance au duc de Savoie au titre de Gex au seuil de 1536 (cote Archives départementales de la Côte-d'Or)	Année de réception à la bourgeoisie de l'ascendant paternel	Lieu d'origine	Éléments « caractéristiques » attestés chez l'individu noble, ses ascendants ou ses collatéraux (dans l'ordre chronologique de leur apparition)	Engagements connus au cours des événements régiono-genevois ayant conduit à l'invasion bernoise de 1536
Françoise, ffeu Jean-Louis (de) Versonnex, épouse d'André Quat (B 1169)	Déjà CG en 1336	Versonnex (terre de Gex)	Ascendance noble/Fiefs nobles	Parti épiscopal
Jeanne de Pesmes, épouse de François de Montmayeur, sgrs de Brandix (B 1173)	1379		Fiefs nobles/Seigneurie juridictionnelle / Charges anliques (évêque de Genève, duc de Savoie, empereur)	Parti épiscopal
Jeanne et Aimée, ffeu Hugonin de Bourdigny (B 1173)	Fin du XIV ^e siècle	Bourdigny (mandement épiscopal)	Ascendance noble/Fiefs nobles	Parti épiscopal (?)
Marin Maillet (B 1173)	Début XV ^e siècle	Versoix (terre de Gex)	Alliances nobles/Fiefs nobles	Ni parti ducal, ni parti épiscopal (non exilé)
Pierre Gay (B 1151)	En 1446 déjà	Mies (Vaud)	Office épiscopal (trésorier)/ Noblesse civile/Alliance avec une de Pesmes	Parti épiscopal
Michel Nergaz (B 1148)	1449	Collonges (terre de Gex)	Alliance noble/Fiefs nobles/Noblesse civile/Dévouement au duc	Parti ducal
Guillaume Aquineaz et ses frères (B 1151)	1450	Italie	Fiefs nobles/Noblesse civile/Dévouement au duc	Parti ducal
Augustin de Lestelly (B 1159)	1457		Offices ducaux : secrétaire ducal (1457) et maître des requêtes (1466)	Parti ducal
Amédée, ffeu Jean Girard (B 1148)	1459	Payerne (Vaud)*	Noblesse civile	Parti des Eidguenots
Jean Lect, seigneur de Mategnin et Cointrin (B 1179)	1473	Miden (région de Bâle)	Lettres de noblesse de l'empereur (1521)/ Seigneurie juridictionnelle	Parti des Eidguenots/ Parti épiscopal pour certains (?)
André Malvand (B 1228, cotten, reconnaissance non conservée)	1479	Valence (Espagne)	Ascendance noble/Offices épiscopaux/ Alliances avec une de Pesmes et un de Bourdigny/Fiefs nobles	Parti épiscopal (?)
Pierre de Fernex et son frère, de Genève, « habitant maintenant de Gex » (B 1169)	1481	Ferney (terre de Gex)	Ascendance noble (interrompue par une période de dérogeance)/ Alliance noble	Parti ducal
Étienne Goyet et ses frères (B 1179)	1487	Nantua (terre ecclés.)	Offices épiscopaux/Alliances nobles/ Seigneuries juridictionnelles	Parti ducal
Anthoinette, fille de Pierre de Fernex, épouse de Claude Aquineaz (B 1148)	1489	Ferney	Ascendance noble (interrompue par une période de dérogeance)	Ni parti ducal, ni parti épiscopal (non exilée)
Jean et Guillaume, ffeu Michel de Fernex (B 1148)	1495	Ferney	Ascendance noble (interrompue par une période de dérogeance)	Ni parti ducal, ni parti épiscopal (non exilés)
Jacques, ffeu Thomas Blondel (B 1148)	1501	Maclens (Savoie)	Offices ducaux : châtelain de Genève (1461), maître des monnaies de Genève (1505)	Engagements inconnus (non exilés)
Jean Bouvier (<i>Boverü</i>) (pas de reconnaissance connue mais actes notariés et Archives municipales de Gex, 6G1)	1512	Mâcon (Bourgogne)	Noblesse civile/Dévouement au duc	Parti ducal
Louis Dufour (B 1180, carnet de queues de reconnaissances)	1524	Collonges (terre de Gex)	Noblesse civile	Parti des Eidguenots
Claude Richardet (B 1180, carnet de queues de reconnaissances)	XV ^e siècle ?		Noblesse civile	Parti des Eidguenots

« alliance noble » : alliance conclue dans la noblesse ducal d'essence vassalique.

« ascendance noble » : fait d'être issu d'un vassal noble, c'est-à-dire de la pratique des armes (*auxilium*) et/ou du service administratif (*consilium*) au profit d'un prince souverain.

« fiefs nobles » : terres nobles (dépourvues de droits de haute justice) situées hors du territoire des franchises, dépendant de la mouvance ducal et donnant normalement lieu à une prestation militaire dans le ban et l'arrière-ban ducal de la part de leurs possesseurs, ou dépendant de la mouvance épiscopale.

« seigneuries juridictionnelles » : fiefs nobles par excellence.

(?) signifie que la proposition est hautement probable, mais que je n'en ai pas de preuves formelles.

* S'ils descendent bien de Pierre Girard, de Payerne (*Paterniaco*), reçu bourgeois, ainsi que son père Nycod Girard, le 25 septembre 1459 (A.-L. Covelle, *Le livre des bourgeois, cit.*).

Généalogie 1 : Parentèles de bourgeois de Genève appartenant au parti pro-ducal des mamelus (nom en majuscules). Relecture « horizontale » des généalogies existantes (dont Galiffe)

Nicoline de Fernex X Pierre MONTHION S 1519	Richard de Fernex X (vers 1468) Louise, fille Etienne Chappat bourgeois de Gex	Matthieu Aquineaz Banquier italien BC (1450)	Spectable chevalier messire Jean de Sergy X Marie de Gingins sœur d'Aymon de Gingins, évêque élu de Genève (1513) qui prend la tête du parti des Eidgenoots (1519)	Claude Peyrollier bourgeois d'Arbent (Bugy)	Philiberte BOUVIER X André Bouvier, citoyen de Mâcon (décédé < 1512)
Jean de Fernex BC (1481) Marchand	Pierre de Fernex BC (1489) Marchand	Léonard Aquineaz	Georgette de Sergy	X Perceval PEYROLIER BC (1489); teste en 1505 Syndic; exilé de 1526	Jean BOUVIER BC (17/09/1512) C. 1519-1526, S. 1526
Pierre de FERNEX S 1519-1520, C. 1522 x Mye d'Arenthon Exilé en 1526 Participe à la tentative d'enlèvement de l'évêque de Genève (1527) Imposé à Gex en 1536	Antoinette de Fernex	X Claude Aquineaz	Guillaume AQUINEAZ L. 1512, C. 1519 S. 1521, C. 1522-1523 Exilé de 1526 Etabli à Versoix (1540) alors en procès avec des héritiers de Jean de Sergy	X Françoise-Nycolarde Peyrollier fille unique, héritière d'une partie de la fortune de son père, avec les deux frères de celui-ci	Exilé en 1526; participe à la tentative d'enlèvement de l'évêque de Genève (1527) Imposé à Gex en 1550
Enfants imposés à Fernex en 1550			Deux fils imposés à Versoix en 1550		

Abréviations

S: syndic
C: membre du Petit Conseil
L: membre du Conseil des 50
BC : année d'acquisition de la bourgeoisie (Covelle)

CÉDRIC MOTTIER

Généalogie n°2 : Attachement au catholicisme et fidélité au duc de Savoie après 1526, d'après les réseaux d'alliances de certains exilés genevois

<p>Claude Seyturier (vivant en 1558)</p> <p>Issu d'un lignage ayant fourni de grands officiers à la Savoie depuis de nombreuses générations (Guichenon)</p> <p>Seigneur de Pommiters, en Bresse</p> <p>Capitaine des Gardes (Francs-Archers) de Charles III</p> <p>X Jeanne de Duyn, veuve de Claude de Montcher sgr de Pierre, frère de François, capitaine de la Cuiller, massacré dans Genève (1529)</p>	<p>Étienne Goyet (vivant en 1550)</p> <p>issu d'un lignage Mamelu exilé en 1526</p> <p>Seigneur de Copponex (par héritage), en genevois</p> <p>Possessionné à Pougny, en terre de Gex</p> <p>«Le seigneur de Copponex» est supposé avoir complété avec l'évêque de Mondovi pour assassiner Calvin (vers 1559-1)</p>	<p>Amédée Moine (vivant en 1550)</p> <p>issu d'une famille d'officiers épiscopaux anoblis par Amédée VII par lettre du 25 avril 1430</p> <p>Exilé à Crache, en Genevois</p> <p>s'établit au Crêt de pougny peu avant 1548</p> <p>Châtelain du Viache (1538, 1549) pour le compte de Marin de Montchemu, qui avait fait condamner et brûler à Amcey son châtelain de Chaumont pour protestantisme</p>
<p>Jacqueline de Seyturier</p> <p>X 2° (entre 1568 et 1576)</p> <p>Louis Bourgeois</p> <p>Sieur de Vernier</p> <p>Engagé contre Genève en 1589-1593</p>	<p>X 1° (< 1565) Marc Goyet (viv. en 1576)</p> <p>Amblarde Goyet (veuve en 1606)</p> <p>Seigneur de Copponex (1576)</p>	<p>X</p> <p>Claude Moine (vivant en 1576)</p> <p>Seigneur des Rippes</p> <p>Gendarme (cavalerie lourde) en la compagnie du sieur d'Aix (1568)</p> <p>Louis Moine</p> <p>Aumonier du prieuré de Nantua (1600)</p>
<p>Claudine de Bourgeois (vivante en 1617)</p>	<p>X</p> <p>Cuillaume Sauvage, de Greuy (né entre 1552 et 1556)</p> <p>Comette en la compagnie de chevaux légers du sgr de Copponex (1589)</p> <p>Lieutenant en la compagnie du marquis d'Aix, CTN de 100 lances (1594)</p> <p>Décède en 1603 «étant au service du duc de Savoie»</p>	